

DECISION N° DEC-2025-118

**Avenant n° 01 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi
de la concession d'aménagement « du quartier gare » sur deux secteurs distincts
situés sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois (marché n° 2024-02)**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et 7, R2123-1, 4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° b_20240701_amgt_22 du Bureau communautaire du 1^{er} juillet 2024 portant attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement du Quartier Gare à Saint-Julien-en-Genevois ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_90 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifié portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20250526_adm_060 du Conseil communautaire du 26 mai 2025 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision concernant les avenants aux marchés ou accords-cadres, à l'exclusion de ceux conduisant à une augmentation supérieure à 5 % du montant initial du marché ou de l'accord-cadre ;

Vu l'avenant n° 01 annexé à la présente décision ;

Considérant :

- Qu'un avenant est nécessaire dans le cadre du marché de prestations intellectuelles n° 2024-02 dont l'objet est la réalisation d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le suivi de la concession d'aménagement « du quartier de la gare » sur deux secteurs distincts situés sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois ;
- Que l'attributaire de ce marché est FONCEO-CITELIANCE, sise 20 rue de la Libération BP 10 201 38302 BOURGOIN JALLIEU, pour un montant maximum de 110 000,00 € H.T. par période ;
- Que le nouveau prix « Rédaction d'un document ou contribution ou participation à une visio » pour un montant de 200,00 € H.T. doit être rajouter au marché ;
- Que les prestations en moins-value portent sur les prestations d'assistance financière pour montant de 1 380,00 € H.T. relativement au devis du 19 février 2025 ;

- Que la prestation en plus-value porte sur les réunions supplémentaires en présentiel y compris le déplacement hors préparation pour un montant de 680,00 € H.T. relativement au devis du 19 février 2025 ;
- Que l'avenant a une incidence financière globale en moins-value de 700,00 € H.T., et donc de - 0,64% ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement « du quartier gare » sur deux secteurs distincts situés sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois (marché n° 2024-02) avec l'entreprise attributaire, FONCEO-CITELIANCE sise 20 rue de la Libération BP 10 201 38302 BOURGOIN JALLIEU, pour un montant maximum par période de 109 300,00 € H.T. : dont 54 650,00 € H.T. à la charge de la ville de Saint-Julien-en-Genevois et 54 650,00 € H.T. à la charge de la Communauté de Communes du Genevois.

Article 2 : de prévoir l'inscription des crédits au budget principal – exercice 2026 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : de signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 31 octobre 2025

Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :

- Téltransmise en Préfecture le 03/11/2025
- Publiée le 03/11/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N°01

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Accord-cadre passé en groupement de commandes en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique.

Coordonnateur du groupement de commandes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

38 Rue Georges de Mestral
Bâtiment Athéna 2
Archamps Technopole
74160 ARCHAMPS

Membres du groupement de commandes :

- Communauté de Communes du Genevois
- Commune de Saint-Julien-en-Genevois

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

FONCEO-CITELIANCE
20 Rue de la Libération
BP-10201
38302 BOURGOIN JALLIEU
Mail : cle@fonceo-citeliance.com
Tél : 06.77.79.51.73
SIRET : 507.524.452.00020

C - Objet de l'accord-cadre

■ Objet du marché public :

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la concession d'aménagement « du quartier gare » sur deux secteurs distincts situés sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois – Marché n°2024-02

■ Date de la notification du marché public : 31/07/2024.....

■ Durée d'exécution du marché public : 12.....mois ou jours.

■ Montant maximum de l'accord-cadre par période :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : CENT DIX MILLE EURO (110 000,00 €)
- Montant TTC : CENT TRENTE-DEUX MILLE EURO (132 000,00 €)

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet l'ajustement des travaux à réaliser conformément à l'article R2194-8 du Code de la Commande publique lequel dispose :

« Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article. »

Les prestations en moins-value portent sur les prestations d'assistance financière pour montant de MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT EURO hors taxes (1 380,00 €) relativement au devis en date du 19 février 2025 dont copie demeurée ci-jointe.

La prestation en plus-value porte sur les réunions supplémentaires en présentiel y compris déplacement hors préparation pour un montant de SIX CENTQUATRE VINGT EURO hors taxes (680,00 €) relativement au devis en date du 19 février 2025, dont copie demeurée ci-jointe.

Prix nouveau :

Le prix nouveau « Rédaction d'un document ou contribution ou participation à une visio » pour un montant de 200,00€ HT pour une quantité de 20 jours et un montant total de 4 000,00 € HT.

Le Bordereau des prix a été modifié en conséquence et demeure également annexé au présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : Moins SEPT CENT EURO (- 700,00 €)
- Montant TTC : Moins HUIT CENT QUARANTE EURO (840,00 €)
- % d'écart introduit par l'avenant : - 0,64%

Nouveau montant maximum de l'accord-cadre par période :

- Taux de la TVA : 20%.....
- Montant HT : CENT NEUF MILLE TROIS CENTS EURO (109 300,00 €)
- Montant TTC : CENT TRENTE-ET-UN MILLE CENT SOIXANTE EURO (131 160,00 €)

E - Signature du titulaire du marché public

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le 03/11/2025

ID : 074-247400690-20251031-DEC2025118-AU



Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le 03/11/2025

S²LOW

ID : 074-247400690-20251031-DEC2025118-AU

AMO Conduite d'opération quartier gare

Qté	Prix ou jours/ u	Total jours	Montant HT	Modalités de facturation	(unités)	Détail avancement
-----	------------------	-------------	------------	--------------------------	----------	-------------------



1

Assistance à la conduite d'opération 23,75 j 22 600 € Au trimestre selon avancement 6-févr.-25 Date réunion ou livrable

COPIL avec les élus et l'aménageur (présentiel)	10	980 €	10,00 j	9 800 €	A la réunion	0	
Relecture critique du projet de diaporama (commentaires dans le document)							xxx
Participation à la réunion, au compte rendu produit pas la collectivité							xxx
Frais de déplacement							xxx
COPIL avec les élus (présentiel)	10	680 €	6,25 j	6 800 €	A la réunion	0	
Participation à la réunion mensuelle	10	0,63 j		5 000 €			xxx
Frais de déplacement (non décompté en cas de réunion en visio)	10	180 €		1 800 €			xxx
Réunion travail avec les services	10	200 €	2,50 j	2 000 €	A la réunion	0	
Participation à la visioconférence mensuelle	10	0,25 j		2 000 €			xxx
Constitution d'un support de présentation ou rédaction d'un courrier	20	200 €	5,00 j	4 000 €	A la quantité	0	
Rédaction d'un document ou contribution ou participation à une visio	20	0,25 j		4 000 €	Selon accord préalable		xxx

2

Assistance au contrôle des études 12,13 j 10 420 € Date réunion ou livrable

PEM	2	2 400 €	6,00 j	4 800 €	Forfaitaire	0	
Analyse 4 offres	1	3,50 j		2 800 €			xx
Analyse PRO/DCE	1	2,50 j		2 000 €			xx
Espaces publics	1	2 000 €	2,50 j	2 000 €	Forfaitaire	0	
PRO/DCE espaces publics	1	2,50 j		2 000 €			xx
Réunions travail avec les services	3	200 €	0,75 j	600 €	A la réunion	0	
Participation à la visioconférence	3	0,25 j		600 €			xx
COPIL avec les élus (présentiel)	3	680 €	1,88 j	2 040 €	A la réunion	0	
Participation à la réunion	3	0,63 j		1 500 €			xxx
Frais de déplacement	3			540 €			xxx
COPIL avec les élus et l'aménageur (présentiel)	1		1,00 j	980 €	A la réunion	0	
Relecture critique du projet de diaporama (commentaires dans le document)							xx
Participation à la réunion, au compte rendu produit pas la collectivité							
Frais de déplacement							

3

Assistance à la passation d'un avenant au TCA 7,50 j 6 540 € Date réunion ou livrable

Contribution au projet d'avenant	1	3 600 €	4,50 j	3 600 €		0	
Proposition de projet d'avenant ou amendement	1	2,0 j		1 600 €	Forfaitaire		xx
Sollicitation expert opérationnel	1	0,5 j		400 €	Selon mobilisation		
Sollicitation expert financier	1	0,5 j		400 €	Selon mobilisation		
Contre-proposition à valider juridiquement	3	0,5 j		1 200 €	A l'acte		xx
Assistance à la négociation (présentiel)	3	980 €	3,00 j	2 940 €	A la réunion	0	
Préparation & animation de la réunion, contribution au compte rendu	3	1,0 j		2 400 €			xx
Frais de déplacement	3	180 €		540 €			xx

4

Elaboration du document de suivi de la concession gare 34,50 j 20 340 € Date réunion ou livrable

Réunions travail avec les services pour définir les besoins et rendre les outils	3	1 800 €	2,25 j	5 400 €	A la réunion		
Animation de la visioconférence mandataire	3	0,75 j		1 800 €		0	xx
Animation de la visioconférence expert opérationnel	3	0,75 j		1 800 €		0	xx
Animation de la visioconférence expert financier	3	0,75 j		1 800 €		0	xx
Tableau de bord foncier			4,00 j	3 200 €	Forfaitaire		
Constitution du tableau de suivi des propriétés & Analyse	1	2,00 j		1 600 €		0	
Mise à jour trimestrielle & analyse	4	0,50 j		1 600 €		0	
Calendrier de la concession			9,00 j	7 200 €	Forfaitaire		
Constitution du calendrier initial & actuel & Analyse + tableau de bord	1	5,00 j		4 000 €		0	
Mise à jour trimestrielle tableau de bord & analyse	4	1,00 j		3 200 €		0	
Tableau de bord financier	1	1 600 €	2,00 j	1 600 €	Forfaitaire		
Constitution du tableau de suivi du bilan et des CRAC réalisés et prévisionnel	1	1,00 j		800 €		0	
Mise à jour annuelle	1	1,00 j		800 €		0	
COPIL avec les élus (présentiel)	1	2 940 €	1,00 j	2 940 €	A la réunion		
Participation à la réunion compris déplacement, mandataire	1	1,00 j		980 €		0	xxx
Participation à la réunion compris déplacement, expert opérationnel	1	1,00 j		980 €		0	xxx
Participation à la réunion compris déplacement, expert financier	1	1,00 j		980 €		0	xxx

5

Assistance financière 8,13 j 6 860 € Date réunion ou livrable

Audit financier	1	3 200 €	4,00 j	3 200,00 €	Forfaitaire	0	
Note stratégique financière et fiscale d'analyse du TCA & des CRAC passés	1	4,00 j		3 200,00 €			xxx
Analyse approfondie projet de CRAC 2024	1	1 600 €	2,00 j	1 600,00 €	Forfaitaire	0	
Note d'analyse présentable à l'appui des délibérations	1	2,00 j		1 600,00 €			xxx
Questions à l'aménageur, pour corrections ou éclaircissements éventuels							xxx
Réunion travail avec les services	2	200 €	0,50 j	400,00 €	A la réunion	0	
Participation à la visioconférence	2	0,25 j		400,00 €			xxx
COPIL avec les élus (présentiel)	1	680 €	0,63 j	680,00 €	A la réunion	0	
Participation à la réunion	1	0,63 j		500 €			xxx
Frais de déplacement	1	180 €		180 €			xxx
COPIL avec les élus et l'aménageur (présentiel)	1	980 €	1,00 j	980,00 €	A la réunion	0	
Relecture critique du projet de diaporama (commentaires dans le document)							xxx
Participation à la réunion, au compte rendu produit pas la collectivité							xxx
Frais de déplacement							xxx

Budget d'intervention hors taxes 86,00 j 66 760 € Hors Taxes - €

TVA 20%

13 352,00 €

Budget d'intervention toutes taxes comprises 80 112,00 € TTC

Déduction de 180 € de forfait déplacement par réunion présentielle réalisée par l'intervenant en visio

A Lyon le 19 février 2025

Foncéo-Cité Alliance SARL au capital de 500 000 € - 100 actions de 500 € - Pas de dividendes
TVA intracommunautaire : FR64 507 524 452
Siret 507 524 452 00038
TVA intracommunautaire FR64 507 524 452